



Conduite avec alcool+permis suspendu+défaut assurance

Par DimDim1709

Bonjour .

Je me permet de vous expliquer ma situation. Il y a 3 jours je me suis fait contrôler par la gendarmerie avec un taux d'alcool à 0.44 air expirer . Le gendarme m'annonce le délit, je ne conteste pas , je reconnais que j'ai fait n'importe quoi , que j'ai mis ma vie et celle des autres usager de la route en danger pour quelques verres , je n'ai pas chercher à justifier quoi que ce soit , je sais que ce que j'ai fait est tres grave et j'ai répliquer au gendarme que je assumerai complètement les conséquences.

Le gendarme me signale que mon permis est en suspension depuis 2019 .. je lui répond que en 2019 j'avais eu une suspension de 4 mois pour excès de vitesse , ma voiture en ce temps était belle est bien en règle, zéro alcool ect . J'avais juste une amende , quelque point en moi?s et la visite médical que j'ai effectué. J'ai donc tout envoyé à la préfecture.

Depuis je roule sans aucun soucis , les gendarmes qui m'ont controle entre ces 2 périodes n'ont jamais rien relevé et j'ai toujours été en règle. Malgré ça il semble que je n'ai pas récupérer le droit de conduire . Je suis confus , certe je roulais avec la photocopie de mon permis car suite à une agression on m'avais voler mon portefeuille avec mes papiers que la gendarmerie avait retrouver dans un appartement lors d'une affaire de trafic de papier , il n'avais juste pas retrouver mon permis qui avait apparemment servis à faire un permis international , bref tout était rentrer dans l'ordre.

Depuis 2019 je cherche désespérément à refaire mon permis physique et entre la prefecture et l'ants , mes nombreux mail je n'ai arrive pas. J'ai lâcher et je roulais avec la photocopie .

Entre temps en 2022 je me suis séparé de la mère de mon premier . J'ai tout perdu , ma maison , 40.000 euros de dettes .. j'essaie depuis de tenir comme je peux.

En 2024 , j'arrive à faire un dossier de surrendettement, ma voiture me lâche, 5000 euros dans le vent . Je racheté à la hâte en voiture pas cher , je travaille depuis 14 ans dans ma société . J'ai eu un deuxième bébé il y a 2 mois avec ma nouvelle conjointe , qui a faillit mourir d'une méningite à la naissance, j'apprends aussi que mon assurance m'a exclu pour défaut de paiement, et il y a un mois que mon premier à une suspension d'autisme et que la vie n'allait pas être facile désormais. J'ai désespéré...

Je conduit depuis août sans assurance mais en septembre j'ai contacté axa , qui m'ont envoyé le dossier que j'ai monté mais j'attendais ma carte grise et les finances pour la faire . Et concernant mon permis je ne savais absolument pas que j'étais encore en suspension car j'avais envoyé tout les papiers et la visite médicale à la préfecture. Le gendarmes , très gentil ma dit qu'il allait essayer de récupéré ce dossier pour prouver que j'avais bien fait les choses de ce côté.

Pour l'alcool et l'assurance je ne minimise pas les choses, j'ai mis la vie des autres en danger pour 4 whisky qui m'ont changer les idées 30 min mais au final m'ont fait courir de grand risque .

Voilà pour tour résumé. Le gendarme m'a dit que j'irai au tribunal dans un bureau . J'aimerais savoir si je vais aller en prison ? J'ai fauté gravement , je dois payer c'est vrai mais j'ai une famille à nourrir, un travail à faire car je veux continuer à payer mes dettes . J'accepte la sentence du juge , je ne ferai pas appel de la décision

Par lavigie

Bonjour

Le gendarme fait allusion a une composition pénale .

Pas de peine de prison pour votre cas .

Et il est possible que le montant d'amende soit inférieur a celles des amendes forfaitaires délictuelles .